

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire nouvellement élu ce jour, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 17/03/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT PINEL Anyta, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Mme CHEMINOT PINEL Anyta, a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal

Les délibérations et les procès verbaux du Conseil Municipal de CHAZEMAIS sont consultables en Mairie et déposées sur le site internet de la commune www.chazemais.fr

Nouveauté à CHAZEMAIS : installation d'un Conseil Municipal de 15 conseillers pour une population municipale égale à 504 habitants

→ **Election du Maire de Chazemais et de ses trois adjoints dans la sérénité et à l'unanimité**

Le Conseil Municipal de Chazemais, réuni le vendredi 20 mars 2026 à 18h30, a élu son nouveau Maire et ses trois nouveaux adjoints.

Christophe LECLERC, Maire sortant, a ouvert la séance, a procédé à l'appel et a déclaré les **quinze** membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Sous la présidence de Sylvie DUMONTET, doyenne de séance, il a été procédé à l'élection à bulletin secret, du Maire et de ses trois adjoints. Le vote a été dépouillé par deux assesseurs : la benjamine de l'assemblée, Alexia DUTHOY accompagnée de Jérôme JAMET, sous l'œil attentif de la secrétaire de séance désignée au nom d'Anyta CHEMINOT PINEL.

A l'unanimité, ont été élus : Christophe LECLERC, Maire / Thierry CHARRET, 1^{er} adjoint / Dolorès LAMY, 2^{ème} adjoint / Lionnel THOMAS, 3^{ème} adjoint. Chaque candidat a obtenu **quinze** voix.

Deux adjoints sont reconduits et une femme demeure adjointe au Maire pour une seconde mandature.

Le tableau du conseil municipal est le suivant : Christophe LECLERC, Maire – Thierry CHARRET, 1^{er} adjoint – Dolorès LAMY, 2^{ème} adjointe – Lionnel THOMAS, 3^{ème} adjoint – Sylvie DUMONTET, Dominique GIBERT, Marie-Christine MOREAU, Eric BENOIT, Jérôme JAMET, Jérôme LAFAYE, Sébastien GUIGNARD, Anyta CHEMINOT PINEL, Flore MONNIER PROVOST, Elodie BETEND, Alexia DUTHOY, conseillers municipaux.

Christophe LECLERC est élu Maire à l'unanimité, le conseil municipal de Chazemais lui renouvelant sa confiance, il s'engage à poursuivre lors de ce second mandat de Maire, son engagement auprès de tous les administrés.

→ **Désignation des deux conseillers communautaires**

Dans l'ordre du tableau du conseil municipal, Christophe LECLERC, Maire de Chazemais et Thierry CHARRET, 1^{er} adjoint seront tous les deux conseillers communautaires à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

→ **Nouveauté : Désignation d'un conseiller municipal délégué**

Par arrêté municipal, le Maire annonce désigner Sylvie DUMONTET, comme conseillère déléguée indemnisée, en charge du cadre de vie, des aménagements extérieurs et du fleurissement.

→ **Des indemnités de fonctions pour le Maire, ses trois adjoints et un conseiller délégué**

Le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints a été fixé selon le taux maximum de l'indice brut 1027, conformément au code général des collectivités territoriales. Le Maire perçoit 40.30 % de l'indice brut 1027 soit une indemnité brute mensuelle de 1 656,54 euros et les trois adjoints perçoivent 10.70% de l'indice brut 1027 soit une indemnité brute mensuelle de 439.83 euros. Une seule délibération est prise pour la durée du mandat et tiendra compte de la revalorisation du point indiciaire.

La conseillère déléguée percevra une indemnité brute mensuelle de 164,42 euros soit 4% de l'indice brut 1027.

Parallèlement, une enveloppe budgétaire maximale de 1 803 euros est décidée pour la formation des élus, s'agissant d'une dépense obligatoire.

→ **Election à main levée pour désigner les délégués dans les syndicats intercommunaux**

Le Maire, les conseillers municipaux et les adjoints, se sont répartis les rôles de délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat intercommunal d'équipement scolaire et sportif du collège de Vallon en Sully (SIESS), du Syndicat de Regroupement Pédagogique Saint-Désiré, Audes, Chazemais (S.R.P.S.A.C), du Syndicat Intercommunal à vocation multiple pour l'eau Rive Gauche du Cher à Huriel (S.I.V.O.M), et du Syndicat intercommunal de collecte, traitement des ordures ménagères de la Région Montluçonnaise (S.I.C.T.O.M).

→ **6 autres délibérations spécifiques ont été adoptées pour la désignation des délégués**

Au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (S.D.E 03), au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S), à la Maison d'Enfants à Caractère Social Le Trèfle à Chazemais (M.E.C.S), au Centre Social de Saint-Martinien, à l'Espace Mosaïque (résidence associative pour les seniors à Saint-Martinien) et à l'association Val de Cher services de Vallon-en-Sully.

→ **Désignation d'un correspondant défense**

Qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

→ **Des commissions municipales thématiques seront mises en place lors du prochain Conseil Municipal du 28 avril**

→ **Mise en place de deux commissions municipales obligatoires**

- Commission de contrôle des listes électorales : composée de trois membres.
- Commission communale des impôts directs (C.C.I.D) : présidée par le Maire et composée de 6 titulaires et de 6 suppléants.

→ **Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire**

26 attributions sont déléguées au Maire pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales, avec subdélégation au 1^{er} adjoint.

La date du prochain Conseil Municipal est prévue pour le mardi 28 avril 2026, à 18h15, avec principalement pour ordre du jour le vote du budget primitif 2026, la fixation des taux des impôts locaux...

Signature du secrétaire de séance :

CHEMINOT PINEL Anyka

Signature du Maire :



LECLERE Christophe